

Nous complétons aujourd'hui notre article de dimanche dernier sur la distribution des prix aux élèves de l'École de musique religieuse, en donnant communication à nos lecteurs du remarquable discours prononcé par M. de Contencin, directeur général des Cultes:

«Messieurs,

«Nous sommes habitués à nous voir dans toutes les circonstances où il peut être utile que l'administration supérieure témoigne de l'intérêt qu'elle porte à cet établissement. J'avais donc, de mon propre mouvement, pris la résolution de venir aujourd'hui me réunir à vous, quand S. Ex. le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes m'a chargé d'apporter ici l'expression réitérée de sa constante bienveillance pour une institution qui a si bien réalisé les espérances de son début, et si bien justifié la confiance que lui ont montrée les véritables amis de l'art.

«L'École de musique religieuse, nous pouvons bien le dire aujourd'hui, était né viable. Ce n'était pas une de ces créations aventureuses que le caprice du public fait vivre, et qu'il tue bientôt après; elle répondait à un besoin si évident, si vivement senti, que tout le monde avait compris qu'il devait suffire, à la pensée intelligente qui en avait conçu le plan, du concours d'une volonté ferme et d'un dévouement désintéressé pour produire l'une de ces institutions qui se font vite connaître par leurs fruits, et dont le succès a pour gage les sympathies d'un public sérieux et éclairé.

«Nous nous rappelons toutes les circonstances, hélas! trop présentes encore, dans lesquelles votre honorable directeur a entrepris de rendre à la musique religieuse, à l'orgue et aux chants liturgiques, leur antique et auguste majesté, en formant comme une pépinière de jeunes maîtres de chapelle et d'organistes; c'était dans le moment même où un déplorable dilettantisme avait envahi toutes nos églises; où la musique profane répondait seule, en quelque sorte, au goût et aux désirs d'un certain nombre de membres du clergé; où l'orgue, si religieux et si solennel, ne parlait plus à ces âmes converties tout coup aux mélodies théâtrales, et où les grandes et belles études du chant grégorien semblaient plus que jamais oubliées et proscrites.

«L'École de musique religieuse a courageusement associé ses efforts à ceux des artistes distingués, des éminents prélats, des ecclésiastiques dévoués à l'art chrétien, qui luttent depuis longtemps contre l'invasion de l'art mondain dans le domaine de l'Église, efforts auxquels une œuvre récente, que nous avons vue naître et se développer avec la plus vive satisfaction, *la Maîtrise*, a ouvert un centre d'action. Le programme de l'institution, comme le programme du journal, qui en est pour ainsi dire l'écho, inspire toute confiance. Les résultats obtenus par l'école sont aujourd'hui assez complets pour qu'il nous soit permis de nous féliciter de la résolution qui a été prise. Vous avez pensé, Messieurs, qu'il devait y avoir séparation complète entre l'étude de l'art religieux et l'étude de l'art profane, et les succès de vos élèves ont donné raison à votre manière de voir. Quand nous disons *l'art religieux*, nous ne sommes pas, bien entendu,

exclusifs à la façon de certains admirateurs rigoristes de la musique ancienne, qui ne feraient grâce ni à Marcello, ni à Haendel [Handel], ni à Haydn, ni à Mozart, et, pour quiconque a entendu vos élèves, il ne reste plus aucun doute sur l'excellence de votre programme d'études et de votre méthode.

Quelques années à peine se sont écoulées depuis la fondation de cette intéressante maison, et déjà les nombreux diocèses où la véritable musique religieuse est en honneur se disputent les sujets que vous formez. Les évêques, qui déplorent plus que personne l'invasion du sanctuaire par de prétendus compositeurs et par une musique sans gravité ni onction, attendent impatiemment que vous leur envoyez des artistes dignes en tous points de la mission qu'ils veulent leur confier. Ce moment ne paraît pas éloigné, car, à en juger par les progrès de vos élèves, il en est plusieurs qui ne tarderont pas à avoir terminé le cours complet de leurs études.

«A ce propos, laissez-moi, Messieurs, vous dire un mot d'une mesure que le ministre a récemment adoptée sur ma proposition: je veux parler du diplôme. // 2 // La création du diplôme, ai-je besoin de le faire remarquer, est avant tout une preuve et la preuve la plus significative, que Son Excellence ait pu donner aux honorables directeur et professeurs de l'*École de musique religieuse*, de sa confiance et de son estime. Elle est, en même temps, un témoignage de l'intérêt que l'administration supérieure entend prendre au jeune artiste au moment de son début officiel dans l'honorable carrière qu'il s'est ouverte par son application, son travail et sa conduite, et dans laquelle il se présentera muni d'un titre qui aura de l'importance partout et en tout temps. Le Ministre a voulu que je vous disse, Messieurs, qu'il fera veiller avec beaucoup de soin à ce que le diplôme soit toujours délivré avec les précautions les plus complètes. Le talent qu'il est destiné à constater ne peut cependant pas être le seul et unique titre à son obtention; la bonne conduite doit être aussi l'une des conditions *indispensables* que devra réunir l'élève qui aspirera à le recevoir. Je me propose d'assister aux épreuves qui précéderont la remise du diplôme ou de m'y faire représenter par l'un de mes collaborateurs, afin que l'on sache bien que l'administration ne s'associe pas légèrement aux attestations dont vos élèves seront munis. C'est le moins que l'on pouvait faire d'ailleurs pour reconnaître les soins si dévoués que donnent d'honorables et dignes ecclésiastiques à l'instruction morale et religieuse de ces jeunes gens; c'était un devoir pour nous, qui agissons au nom du gouvernement de l'Empereur, de rester fidèles à nos principes et de montrer que l'on peut aimer l'art avec passion, sans lui sacrifier jamais aucun des grands intérêts qui sont la sauvegarde de la société. Au reste, Messieurs, et c'est un hommage qui doit être rendu à votre sollicitude, vous ne vous êtes pas seulement montrés des maîtres habiles; les préoccupations du père de famille et du bon citoyen ont inspiré et dirigé vos soins, et les artistes que vous aurez formés pour l'Église seront toujours dignes du diplôme que nous leur délivrerons, parce qu'ils seront toujours fidèles aux principes qu'ils emporteront en quittant ces lieux.»

(Extrait de *la Maîtrise*, journal de Musique religieuse.)

LE MÉNESTREL, 16 août 1857, pp. 1-2.

Journal Title: LE MÉNESTREL
Journal Subtitle: None
Day of Week: dimanche
Calendar Date: 16 AOÛT 1857
Printed Date Correct: Yes
Volume Number: 37
Year: 24^e ANNÉE
Pagination: 1 à 2
Title of Article: ÉCOLE DE MUSIQUE RELIGIEUSE DIRIGÉE
PAR M. NIEDERMEYER.
Subtitle of Article: None
Signature: None
Pseudonym: None
Author: Joseph d'Ortigue
Layout: Front-page main text
Cross-reference: Extrait de 'École de musique religieuse dirigée
par M. Niedermeyer. Distribution des prix, année
scolaire 1856-1857', *la Maîtrise*, 15 août 1857, col.
74-77.